

12 juil 2019 -18:11

Appartient à Conseil des ministres du 12 juillet 2019

## Défense : désaffectation du bien immobilier du Quartier Sart-Hulet à Jambes

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désaffectation du bien immobilier du Quartier Sart-Hulet à Jambes (Namur).

Compte tenu du fait que le Quartier Sart-Hulet a été de facto abandonné fin 2018, les coûts de fonctionnement liés à l'entretien du site doivent maintenant être limités au minimum. De plus, toute forme de non-occupation de longue durée des bâtiments doit être évitée car elle induit une dégradation de la qualité de ces bâtiments. En conséquence, il faut procéder à la désaffectation du bien. En effet, ce n'est qu'après la désactivation effective du bien que des instances avec un pouvoir d'expropriation (telles que la ville de Namur et la province de Namur) peuvent entamer une procédure d'expropriation éventuelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://diplomatie.belgium.be>